



Numéro du club

--	--	--	--	--

La photo-passeport doit être collée et correspondre impérativement à la grandeur du cadre (couper la photo si nécessaire)

## Demande de qualification pour clubs ASF

Ce formulaire peut uniquement être utilisé pour les joueurs qui remplissent une des conditions de l'article 142 du règlement de jeu ASF. Ce sont principalement les joueurs qui n'ont jamais été qualifiés pour un club de l'ASF, du sport corporatif, de la Satus ou d'une association de football étrangère, ou qui ont été annoncés partants par leur dernier club de l'ASF, du sport corporatif ou de la Satus. Dans tous les autres cas, la présentation d'une demande de transfert (transfert national définitif ou prêt, transfert international) est nécessaire.

### A joindre impérativement:

1 photo-passeport (sans couvre-chefs)

1 copie du passeport ou de la carte d'identité (nom, prénom, date de naissance et nationalité)

### Données du joueur

masculin  féminin

Nom de famille

Prénom

Date de naissance

Rue / Numéro

	Nationalité	
	NPA / Lieu	

### Joueur déjà qualifié une fois pour un club ASF?

Non  Oui, quel club?

--

### A remplir uniquement par les clubs de Première Ligue et de 2ème Ligue interrégionale:

Statut souhaité  Non-amateur  Amateur

Prévu pour  1<sup>ère</sup> équipe  Equipes actives inférieures / Juniors

### A remplir par tous les clubs :

#### Directives pour tous les joueurs mineurs étrangers (de 12 ans révolus à 18 ans révolus)

Selon les prescriptions de la FIFA, la qualification sera uniquement accordée si l'une des dérogations ci-dessous est applicable au joueur.

- Le joueur et ses parents déménagent de l'étranger vers la/le Suisse/Liechtenstein, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec le football.
- Le domicile à l'étranger du joueur ainsi que l'emplacement du club ASF se situent chacun à une distance maximale de 50 km de la frontière commune. La distance maximale entre domicile et club sera de 100 km.
- Avant cette demande de qualification, le joueur a habité au moins 5 ans sans interruption en Suisse/Liechtenstein
- ⇒ L'ASF se réserve le droit d'exiger des documents selon vos déclarations et d'effectuer des contrôles. Des indications mensongères entraîneront des sanctions ainsi que la suppression de la qualification. Les clubs de 1<sup>ère</sup> Ligue et de 2<sup>ème</sup> Ligue Interrégionale inscrits au système FIFA TMS sont tenus de joindre tous les documents nécessaires à l'enregistrement du joueur mineur selon annexe 2 du Règlement FIFA du Statut et du Transfert des Joueurs.

Le joueur soussigné confirme vouloir être qualifié pour le club ASF ci-dessous („nouveau club“). Par sa signature, le joueur s'engage à reconnaître les statuts, règlements et décisions de la FIFA, de l'UEFA, de l'ASF, de ses départements et sous-organisations. Selon les statuts de l'ASF, il se soumettra en particulier à la juridiction des associations mentionnées et à la juridiction arbitrale du Tribunal Arbitral du Sport (TAS) à Lausanne.

Signature du joueur	Signature du représentant légal (obligatoire pour joueurs mineurs)	Sceau et signature du club ASF
Lieu et date		